

Image not found or type unknown



Frais d'etudes et de recherches d'heritiers

Par **franckjo**, le **10/04/2010** à **13:29**

Bonjour,
Une étude généalogique de recherche d'héritiers nous informe pouvoir prétendre à des droits de succession.
Elle nous indique que pour nous révéler l'origine de cette succession nous devons signer un accord donnant droit à cette étude de prélever 40% des droits de succession.
Est ce légal, ce % est il négociable à la baisse?
Merci pour votre réponse
Cordialement
FRANCKJO